

Bruxelles le 24 novembre 2011

Monsieur Schoonbroodt

Bonjour,

comme discuté par téléphone début octobre, j'aimerais introduire un dossier pour étudier la possibilité de mettre un emplacement de parking autour de la place de l'amitié en face/de biais au n°12. (cf photos présent depuis le n°28).

Nous sommes plusieurs voisins à avoir été sanctionnés pour avoir occupés cet emplacement qui ne gêne en aucun cas la circulation.

Il est repris dans les procès-verbaux qu'il est interdit de stationner dans une zone "pouvant" être délimité par des marques blanches. C'est donc une supposition que nous aimerions éclaircir, le comité de quartier et moi même.

Je voudrais donc dénoncer un abus à trop rapidement sanctionné ce stationnement. Nous avons de moins en moins de possibilité de parking dans le quartier.

En attendant votre étude, pourriez-vous signaler aux agents de quartier d'être un peu plus souple sur l'occupation de cet espace?

Merci pour votre compréhension,
je suis à votre disposition pour plus de renseignement.

Bien à vous,
Stéphanie